



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Doublement des franchises médicales

Question écrite n° 11118

Texte de la question

Mme Caroline Colombier alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le doublement des franchises médicales envisagé par le Gouvernement. Créée en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy pour instaurer une participation individuelle déduite directement des remboursements de santé, celle-ci s'élève à 50 centimes par boîte de médicaments et par acte paramédical ou à deux euros par transport sanitaire. Toutefois, dans le contexte de l'inflation et de la crise du pouvoir d'achat, le doublement de cette franchise constituerait une épreuve en plus pour les français le plus modestes, les plus malades, qui se trouvent souvent en état de nécessité, faisant courir un risque réel de renoncement aux soins. Aussi, elle lui demande s'il compte renoncer à cette mesure inégalitaire qui risque de mettre en péril l'accès aux soins pour les Français les moins aisés.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Colombier](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11118

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7837

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)